

COMMISSION FEMININE ET FEMINISATION

**La Commission se réunit
Tous les Mardis
De 14h00 à 16h30
N° direct : 04.94.08.97.72**

**Réunion du Mardi 8 Octobre 2019
P.V. N° 9**

Présidente : Mme Cathy DARDON
Délégué du C.D. : M. André VITIELLO
Secrétaire : Mme Huguette CARPENTIER
Présents : Mme Lydie BASTIEN - MM. Raymond CAZEAUX - Yves FRACHET

INFORMATION

En application des articles 188 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la C. Féminine peuvent être frappées d'appel en 2^{ème} instance auprès de la C. d'Appel Règlementaire du District du Var, dans le délai de DIX jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur internet,

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par email émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €).

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur la recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Reports de matchs
- Actions diverses
- Desiderata

NECROLOGIE :

C'est avec une grande tristesse que le District du Var a appris le décès de Mme FOUQUE Nicole, belle-sœur de M. Raymond CAZEAUX. En cette douloureuse circonstance, il présente à la famille ses plus sincères condoléances.

INFORMATIONS

- **FMI – Rappel** : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions séniors.

Ne pas oublier de noter sur la feuille de match informatisée tous les remplacements de joueuses.

- **Modification de convocation :**

La Commission a autorisé pour la première journée de nombreux reports de match. A compter de 21 Octobre 2019,

Rappel de l'article 53 alinéa g des R.S. du District

Si un club recevant, pour un cas de force majeure, relevant de l'appréciation des Commissions concernées est amené à modifier l'heure et/ou le terrain déjà paru sur Internet et dans "Footclubs", il devra en aviser le club adverse ainsi que le District au plus tard le jeudi précédant la rencontre avant 17 heures. Une amende financière de 16 € sera portée au débit du club demandeur.

Comme précisé lors de la réunion avec les clubs du 12 Septembre 2019 la Commission ne peut pas accepter les reports abusifs. A compter du 21 Octobre 2019, l'application stricte des règlements sera effectuée.

CORRESPONDANCE

ASPTT HYERES : Demande à jouer ses matchs Séniors à 8 le samedi après-midi. Noté.

T. PIVOTTE SERINETTE : Demande à jouer ses matchs Critérium U13F le samedi après-midi. Noté.

R.C. GRASSE : Signale un problème avec la tablette lors du match U18F du 5.10.19. c/ C.S. FREJUSIEN.
Transmis à la Commission FMI.

LA CADIERE : Demande à intégrer le championnat U15F. Avis favorable de la Commission. Modification du calendrier U15F qui passe à 12 équipes (avec un exempt)
Un mail a été envoyé à tous les clubs.

LA LONDE : Demande le report de son match du 6.10.19 en Féminines Séniors 11 c/ CARQ.LA CRAU.
Vu accord écrit du club adverse, la Commission dit match à jouer le 20.10.19.
> Engagement d'une équipe U13F. Avis favorable (Intègre la Poule B).

GONFARON : Demande le report de son match du 6.10.19 en Féminines Séniors à 11 c/ DRAGUIGNAN.
Vu accord écrit du club adverse, la Commission dit match à jouer le 20.10.19.

TOULON ELITE FUTSAL : Demande le report de son match du 6.10.19 en Féminines Séniors à 11 c/ PAYS DE FAYENCE au 20.10.19.
Vu accord écrit du club adverse, la Commission dit match à jouer le 20.10.19.

FC PUGETOIS : Demande le report de son match du 6.10.19 en Féminines Séniors à 11 c/ SC TOULON au 20.10.19.
Vu accord écrit du club adverse, la commission dit match à jouer le 20.10.19.

COGOLIN : Demande le report de son match du 6.10.19 en Féminines à 8 poule A c/ US VAL D'ISSOLE au 20.10.19.
Vu accord écrit du club adverse, la commission dit match à jouer le 20.10.19.

ROCBARON : Demande le report de son match du 6.10.19 en Féminines à 8 poule A c/ HYERES F.C.au 20.10.19.
Vu accord écrit du club adverse, la commission dit match à jouer le 20.10.19.

SIX-FOURS LE BRUSC : demande le report de son match du 05.10.19 en Féminines U15 c/ GONFARON FC.
La Commission dit match à jouer le 19.10.19 (Attente horaire).

TOURVES: Demande le report de son match du 05.10.19 en Féminines U15 c/ SC TOULON au 19.10.19.
La commission dit match à jouer le 19.10.19

ETOILE FREJUS ST RAPHAEL : Demande à jouer son match du 12.10.19 en Critérium U13F c/ PUGET S/ARGENS au Puget (en raison du ROC AZUR).
La Commission émet un avis favorable et dit match à jouer le 12.10.19 au Puget.

REPORTS DE MATCHS

A jouer le 19 octobre

Féminines U15

SIX-FOURS LE BRUSC / GONFARON du 05.10.19 (56033.1)

ENTENTE PROVENCE VERTE / SC TOULON (56029.1)

A jouer le 20 octobre

Féminines Seniors à 11

CARQ/ LA CRAU 2 / LA LONDE 1 du 06.10.19 (54997.1)
PUGET S/ARGENS 1 / S.C. TOULON 2 du 06.10.19 (54998.1)
PAYS DE FAYENCE 1 / TOULON ELITE FUTSAL 1 du 06.10.19 (54999.1)
GONFARON 1 / DRAGUIGNAN 1 du 06.10.19 (55000.1)

Féminines Seniors à 8

Poule A

HYERES F.C.1 / ROCBARON 1 du 06.10.19 (55025.1)
COGOLIN 1 / U.S.VAL ISSOLE 1 du 06.10.19 (55027.1)

Poule C :

LE LAVANDOU / LA VALETTE du 06.10.19 (55082.1)

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Féminines Seniors à 8 Poule B

LE VAL BESSILLON / BESSE SPORTS du 06.10.19

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

Féminines Seniors à 8 Poule C

SIX FOURS LE BRUSC 1 / TRANS 1 du 06.10.19

Compte-Rendu des Plateaux U6F/U8F & U9F/U11F Du samedi 5 Octobre 2019 à La Moutonne

U6/U8F : 8 équipes

GARDIA CLUB – GONFARON – C.S.TOULON EST – LORGUES – CARQ.LA CRAU (2 équipes) – MAR VIVO – T.PIVOTTE SERINETTE

U9/U11F : 15 équipes :

HYERES F.C. (2 équipes) – C.S.TOULON EST – CANNET DES MAURES - ASPPT HYERES – LORGUES – LE REVEST - SIX FOURS LE BRUSC (2 équipes) – CARQUEIRANNE LA CRAU (2 équipes) - MAR VIVO – FREJUS ST RAPHAEL (2 équipes) - T.PIVOTTE SERINETTE

ACTIONS A VENIR

Actions et manifestations à venir :

* Prochains plateaux U6F/U8F et U9F/U11F:

Samedi 12 octobre 2019 de 9h45 à 12h - Stade municipal du Cannet des Maures
RDV à 9h15

Calendrier U6/U11F : <https://var.fff.fr/simple/documents-utiles-feminines/>

* Centre Perfectionnement

Mercredi 23 Octobre 2019 – U15F – Hyères

Mardi 29 Octobre 2019 – U13/U14F

* Détection / Sélection U15F

Mercredi 30 Octobre 2019 – Rassemblement – Vallon du Soleil (journée)

DESIDERATA

Club ne pouvant jouer que le dimanche

F.C. ROCBARON – ROQUEBRUNE (le matin) – TRANS (Seniors à 8 le matin) – LE LAVANDOU

Club souhaitant jouer le samedi

S.C TOULON (U15F le matin)

PIVOTTE SERINETTE (U13 F critérium après-midi)

ASPTT HYERES (seniors à 8 l'après-midi)

*Prochaine réunion
Mardi 15 Octobre 2019*

La Présidente : Cathy DARDON
Le Délégué du C.D. : André VITIELLO
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER